

GESTION DU RISQUE INCENDIE - Plate-forme bois

IPODEC NORMANDIE - Unité Opérationnelle CTHP OISSEL

OBJET	<ul style="list-style-type: none">• Cette procédure a pour objectif de décrire les modalités de gestion du risque incendie sur la plate-forme bois située chez DS Smith
CHAMP D'APPLICATION	<ul style="list-style-type: none">• IPODEC NORMANDIE - Unité opérationnelle du CTHP de Oissel (Personnel, entreprises extérieures et visiteurs)
REDACTION	<ul style="list-style-type: none">• Patrick BRUNNER – Coordinateur QHSE / Direction QHSE Normandie
VALIDATION	<ul style="list-style-type: none">• Directeur métier• Directeur de l'Unité Opérationnelle
DATE D'APPLICATION	<ul style="list-style-type: none">• 11/02/2021

SOMMAIRE

1. ORGANISATION OPERATIONNELLE
2. ANALYSE GLOBALE DU RISQUE INCENDIE
3. MOYENS DE PREVENTION ET EXTINCTION INCENDIE
4. INFORMATION ET FORMATION DU PERSONNEL
5. ORGANISATION DE L'EVACUATION
6. INCENDIE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE
7. INCENDIE HORS DES HEURES D'OUVERTURE

1. ORGANISATION OPERATIONNELLE

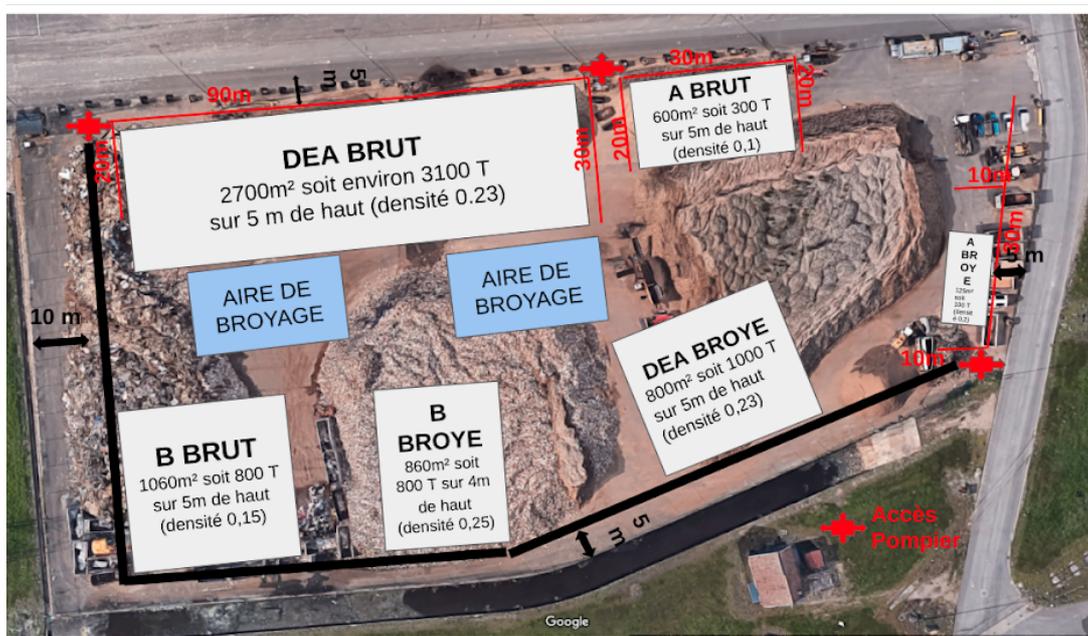
a. Prestation réalisée sur la plate-forme bois

Réception, stockage, broyage et enlèvement de déchets.

b. Déchets acceptés et déchets refusés sur la plate forme bois

<u>Matières acceptées</u>	<u>Matières refusées</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bois de palettes traité catégorie A ▪ Ecorces traitées ▪ Bois ou souches d'un diamètre > 20 cm ▪ Bois non souillés de déchets dangereux ▪ Bois de catégorie B (bois traités ou peints issus de la démolition) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets végétaux en mélange ▪ Contaminants : Plastiques, Verre, Ferraille à l'exception des clous et agrafes, Polystyrène, Pierres, sable etc. ▪ Bois souillés de déchets dangereux ▪ Bois de classe C

c. Organisation des stockages



d. Moyens humains

Au minimum, un opérateur IPODEC est présent sur la plate-forme en permanence en horaire de journée. Ses missions sont:

- Veille au déchargement des véhicules (sécurité, conformité matières),
- Chargement des véhicules sur site,
- Mise en place et veille du système de protection incendie (canon, RIA, bouches incendie)
- Veille à l'accessibilité de la zone (voie de circulation, espace en limite de propriété,...)

→ Veille au respect des règles de sécurité

Peuvent également être présents sur la plate-forme, les équipes d'encadrement IPODEC, le personnel (IPODEC ou autres) venant vider ou charger, le personnel venant broyer, le personnel des sous traitants.

e. Moyens matériels

Les équipements matériels et installations suivant peuvent être présents sur la plate forme afin de réaliser le bon fonctionnement de la prestation :

- Bungalow alimenté électriquement,
- Engin(s)
- Broyeur,
- Véhicule PL,
- Véhicule VL.

2. ANALYSE GLOBALE DU RISQUE INCENDIE

Plusieurs scénarios d'incendie sont possibles et sont répertoriés ci-dessous :

- Incendie d'un andain bois (brut ou broyé)
- Incendie d'origine électrique sur le bâtiment d'exploitation
- Incendie du broyeur lors des campagnes de broyage
- Incendie poids-lourds ou engins

3. MOYENS DE PRÉVENTION ET EXTINCTION INCENDIE

a. Les moyens de prévention

- Interdiction de fumer sur la plate-forme bois (affichage + contrôle en continu par l'opérateur IPODEC sur site)
- Interdiction de travaux par point chaud sans permis de feu (délivré par Ipodec)
- Entretien et contrôles réglementaires des engins (1/ 6 mois si levage ou 1/ an)
- Entretien et contrôles réglementaires des installations électriques du bâtiment d'exploitation (1/an)
- Limitation des quantités stockées sur le site selon les modalités de l'arrêté préfectoral
- Ecart minimum entre chaque andain de minimum 10 mètres.
- Hauteur des andains limitée à 5 mètres
- Les tas de stockage sont accessibles de toutes parts
- Durée d'entreposage des déchets limitée à 4 mois
- Produits chimiques non présents sur la plate forme
- Campagne d'arrosage préventive en été:
 - Période du 1 juin au 30 septembre
 - de la matière biomasse et des copeaux de bois façonnés,
 - Fréquence de 1/jour le matin,
 - Qui : par l'opérateur IPODEC présent sur site,
 - Comment : Brumisation à l'aide d'un équipement spécifique

a. Les moyens humains

IPODEC	DS Smith
Personnel d'exploitation formé à l'utilisation des moyens d'extinction incendie 1/an (organisée par IPODEC)	1 service de pompiers volontaires

b. Les moyens d'extinction

IPODEC	DS Smith	Autres intervenants
1 Extincteur CO2 portatifs pour le bungalow 1 Extincteur poudre portatif par engins + Extincteurs poudre des véhicules PL Matériel de raccordement sur les moyens DS Smith (<i>préciser : DN 100 – Raccord Kaiser</i>) Vérifications et entretien à la charge d'IPODEC	4 bouches Incendie <i>(caractéristiques : 4 bars)</i> 2 Poteaux incendie répartis à chaque extrémité <i>(caractéristiques : 4 bars)</i> 1 borne d'appel Vérifications et entretien à la charge de DS Smith	1 Extincteur poudre pour le broyeur 1 Extincteur poudre portatif par engins + Extincteurs poudre des véhicules PL Vérifications et entretien à la charge des sociétés concernées

4. INFORMATION ET FORMATION DU PERSONNEL

a. Information générale

Un affichage spécifique est mis en place afin d'informer le personnel, les entreprises extérieures ainsi que les visiteurs sur le comportement à adopter en cas d'incendie.

b. Information aux entreprises extérieures

Ces informations sont diffusées aux entreprises extérieures via les **plans de prévention** et les **protocoles de sécurité**.

c. Formation du personnel

L'ensemble du personnel reçoit une formation aux comportements à adopter en cas de déclenchement d'une alarme sonore :

- Connaissance des risques
- Reconnaissance du type d'alarme
- Consignes d'évacuation vers le point de rassemblement
- Etc...

Le personnel est formé à l'utilisation et aux choix des moyens d'intervention une fois par an et des exercices sont organisés.

Les noms des personnes formées à l'incendie sont répertoriés dans le tableau de suivi des formations du personnel.

Les exercices permettant de tester la réactivité et la bonne connaissance des consignes à mettre en œuvre en cas d'incendie sont organisés une fois par an. Le résultat de ces tests est consigné dans un document précisant les conditions de réalisation, l'efficacité et les actions en découlant.

5. ORGANISATION DE L'EVACUATION

a. Déclenchement de l'alarme du site

La personne (ou ses suppléants) en charge de l'exploitation de la plate-forme bois déclenche l'alerte par talkie walkie et s'assure qu'elle a bien été entendue et relayée à l'ensemble du personnel présent.



b. Evacuation vers le point de rassemblement

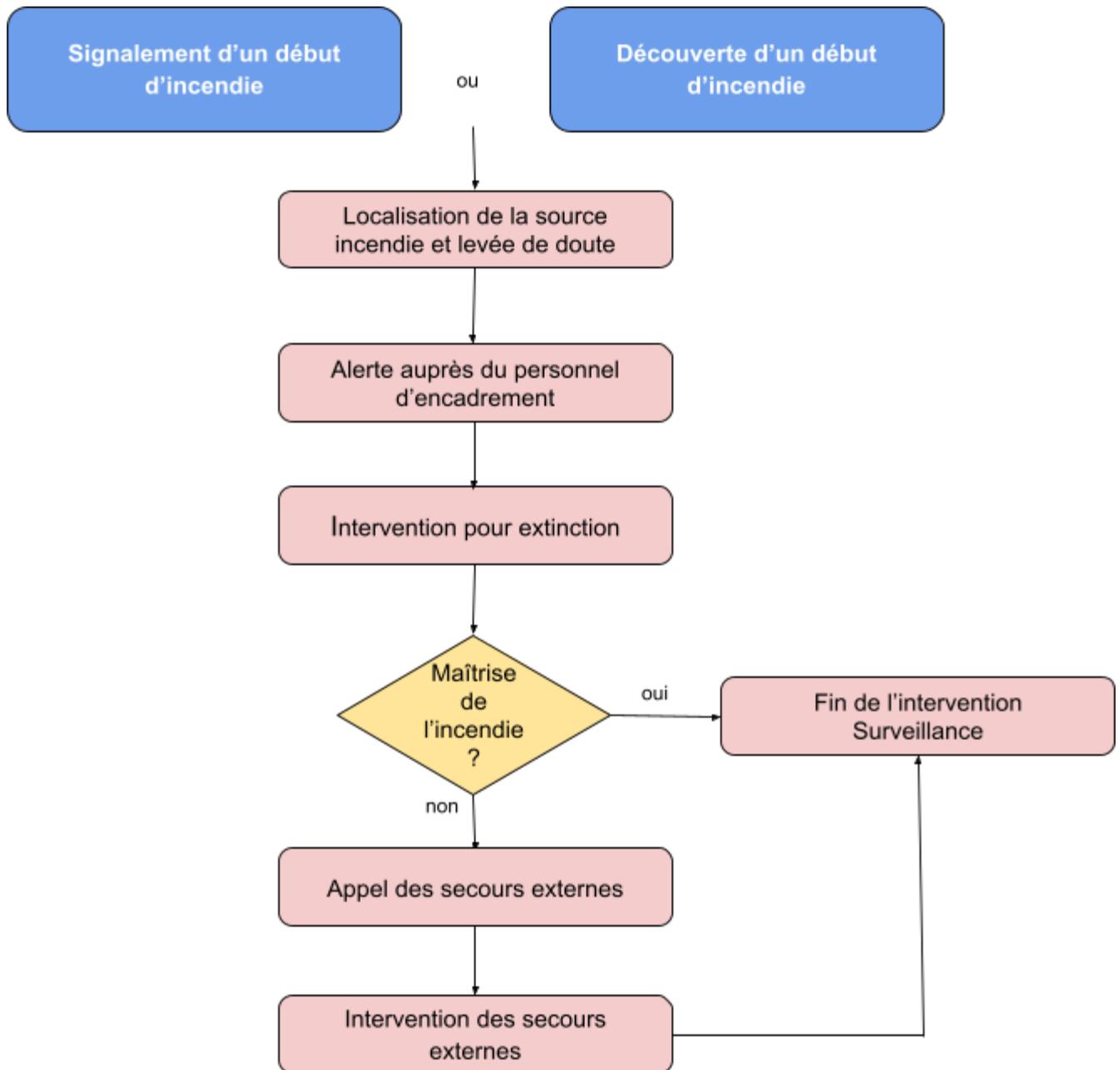
Les personnes devant évacuer doivent se rendre au point de rassemblement identifié.



c. Recensement du personnel

Ce recensement sera réalisé au point de rassemblement.

6. INCENDIE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE



7. INCENDIE HORS DES HEURES D'OUVERTURE

